

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2017
COMPTE-RENDU

Le 25 avril 2017, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TOLETTI, Maire

Présents : Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX, Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC, Agnès GRIVAZ, Josiane COUDURIER-BŒUF, Michel BERTHET, René CARME, Annie MOREAU, Sylvaine BOIG, Denis QUIVET, Hervé BEL, Patrick REY, Céline GROS

Absents : Nathalie RUFFIN (pouvoir à Catherine BOSC)

Secrétaire de séance : Sylvaine BOIG

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conseillers présents : 14

Conseillers absents : 1

Votants : 15

La séance débute à 20h

Délibération n°D024-2017 : Fonctionnement des assemblées – Procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

Avec l'accord de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ce point a été ajouté à l'ordre du jour.

Délibération n°D025-2017 : Etude d'impact pluriannuelle de l'investissement « extension de l'école » sur les dépenses de fonctionnement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'étude d'impact pluriannuelle de de l'investissement « extension de l'école » sur les dépenses de fonctionnement telle que suit :

I Charges à caractère général

I A Fluides

La surface d'extension créée est de 700m². Cependant, ce sont 233 (173m²+60m² de bâtiments actuels cantine et ancienne école) qui ne seront plus utilisés. Au final, la surface nette créée est de 467m².

Les dépenses de fuel restent les mêmes, malgré la nouvelle construction. En effet, la chaufferie existante et encore fonctionnelle pourra-être conservée et permettre, sans augmentation de sa capacité, de chauffer l'existant ainsi que le nouvel étage car les déperditions énergétiques en toiture seront très fortement limitées.

Les dépenses en eau restent les mêmes. En effet, même si plusieurs sanitaires sont créés dans ce nouveau bâtiment, les sanitaires de la cantine actuelle et de la vieille école ne seront plus utilisés par les enfants et redéployés dans l'extension.

Les dépenses en électricité sont calculées selon un ratio par m2, minoré car l'extension sera plus moderne dans ses installations. La surface actuelle est de 1083m2. La surface totale future sera de 1550m2. La consommation actuelle est de 9.23€TTC/m2

Les dépenses intègrent une augmentation mécanique de 2% par an sur les 5 années suivantes. (prix TTC)

	Coût annuel actuel	2019	2020	2021	2022	2023
Eau	3200	3264	3329	3395	3463	3533
Electricité	10 000	12500	12750	13005	13265	13530
Fuel	14 000	14280	15465	14857	15154	15457

I B Ascenseur

2000€ / an d'entretien

II Charges de personnel liées au ménage

Le nombre d'heures d'entretien supplémentaire est estimé à 15 heures par semaine. (60h actuellement pour groupe scolaire + restaurant scolaire + accueil du matin et du soir)

Le coût moyen d'un agent d'entretien est de 16.60€ chargé / heure. Augmentation mécanique ensuite de 2% par an.

	Coût annuel actuel	2019	2020	2021	2022	2023
Ménage	40 000	49 800	50 796	51 812	52 849	53 905

III Intérêts de l'emprunt (taux 1.8%, amortissement constant)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Intérêts	19.776,92	19.130,06	18.471,46	17.800,91	17.118,19	16.423,07

Délibération n°D026-2017 : Fiscalité – Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

MODIFIE les taux d'imposition tels que suit pour l'année 2017 :

Taxes	Taux 2016
Taxe d'habitation	15.59%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.67 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.86 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM ainsi que tout document afférant, **INDIQUE** que le produit fiscal attendu pour l'année 2016 est donc de 549 000 euros.

Délibération n°D027-2017 : Tarif – Gratuité de la salle communales pour les groupes politiques en vue des élections

Le Conseil Municipal, par une abstention (S BOIG), 14 voix pour,

APPROUVE la mise à disposition gracieuse de la salle communale aux groupes politiques et candidats en vue des élections.

Délibération n°D028-2017 : Intercommunalité - Adhésion à l'Établissement Public de Coopération Culturelle «Musique en 4 Rivières»

Le Conseil Municipal, par 1 voix contre (A MOREAU), 5 abstentions (P REY, S BOIG, C GROS, D QUIVET, H BEL)

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'établissement public de coopération à caractère industriel et commercial au titre de la compétence « soutien à l'animation culturelle et musicale »

DESIGNE Patrick REY en tant que délégué

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

POINTS DE DISCUSSION

Décision municipale n°006-17 : Défense de la commune dans le cadre d'un recours en plein contentieux

A Peillonex le 26 avril 2017
Le Maire, Daniel TOLETTI

